

Expert/e de la sécurité au travail et de la protection de la santé DF

planifier, vérifier, concevoir, élaborer, clarifier, convaincre

Les experts et expertes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) sont responsables de la sécurité et de la protection de la santé des collaborateurs. Ils effectuent des déterminations des dangers, des évaluations des risques et des consultations et veillent toujours à ce que les mesures prises ne soient pas contraires à la loi.

L'identification des dangers fait partie des tâches des experts et expertes. Ils décident eux-mêmes des méthodes qu'ils utilisent pour évaluer les risques. Ils déduisent de manière autonome des mesures créatives à partir des résultats et conseillent la direction sur leur mise en œuvre.

Grâce à leurs connaissances approfondies des bases légales, de l'état actuel de la technique et à leur talent de négociateur, ils peuvent souvent gagner la direction à leur cause. S'ils ont besoin d'aide ou d'une évaluation externe qualifiée, ils font appel à des services et des spécialistes externes.

En tant qu'experts techniques, les experts et expertes STPS contribuent de manière déterminante au travail de prévention dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé et encouragent, tant auprès de la direction que du personnel, la prise de conscience d'une culture d'entreprise pour laquelle la prévention n'est pas un mot étranger.



Quoi et pourquoi?

- ▶ Afin que tous les aspects importants de la sécurité au travail et de la protection de la santé soient intégrés dans la stratégie, la direction et la planification de l'entreprise, l'expert STPS soutient et conseille la direction.
- ▶ Afin que l'entreprise ne mette personne inutilement en danger, l'experte STPS procède à une évaluation des risques, en déduit des mesures appropriées et assume la responsabilité de leur mise en œuvre conforme à la loi.
- ▶ Afin que les collaborateurs de l'entreprise tirent tous à la même corde, l'expert STPS les associe à la planification des mesures de sécurité au travail et organise pour eux des formations continues.
- ▶ Afin de rester dans le coup et d'enrichir son entreprise de son expertise, l'experte STPS suit régulièrement des formations, participe à des initiatives et des campagnes et les met en œuvre de manière spécifique à l'entreprise.

Les faits

Admission

En passant l'examen:
a) Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé BF ou titre équivalent et 3 ans de pratique professionnelle dans le domaine STPS ou;
b) formation d'ingénieur/e de sécurité, médecin du travail ou hygiéniste du travail, la formation complémentaire requise en vertu de l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail et 3 ans de pratique professionnelle dans le domaine STPS.

Formation 1 à 1½ an de formation continue en cours d'emploi.
Remarque: Les frais de cours sont partiellement couverts par la Confédération.

Les aspects positifs Les experts et expertes STPS contribuent largement à éviter les arrêts de travail et à préserver et promouvoir la santé et

la sécurité des collaborateurs. Ils aident ainsi l'entreprise à disposer d'une équipe saine et motivée, ce qui permet de réduire les coûts liés à l'absentéisme, d'augmenter la productivité et d'accroître la compétitivité.

Les aspects négatifs Les experts et expertes travaillent dans un environnement complexe et dynamique. Il n'est pas toujours facile de s'adapter à des équipes et des collaborateurs différents.

Bon à savoir Les experts et expertes STPS travaillent dans des entreprises de toutes les branches et de toutes les tailles, de préférence dans un service d'état-major avec direction technique, dans des entreprises de conseil spécialisées, dans des organisations spécialisées, pour la SUVA, le SECO ou des inspections cantonales du travail.

Profil requis

| | avantageux | important | très important |
|----------------------------------------------------|------------|-----------|----------------|
| attitude confiante, orientation vers les solutions | ■ | | |
| capacité de communiquer | ■ | ■ | |
| conscience de la qualité | ■ | ■ | |
| diplomatie, capacité à s'imposer | ■ | ■ | |
| empathie | ■ | ■ | |
| fluidité de l'expression orale et écrite | ■ | | |
| intérêt pour la sécurité et l'ordre public | ■ | ■ | ■ |
| résilience, capacité d'accepter les critiques | ■ | | |
| sens des responsabilités, sensibilité aux dangers | ■ | ■ | ■ |
| talents organisationnels | ■ | | |

Plans de carrière

